

Procès de France Télécom - Orange

La procédure d'indemnisation continue jusqu'au 30 septembre

La commission a continué à recevoir des demandes à un rythme soutenu pendant le confinement et à travailler. La moitié des dossiers sont ceux des retraité-es.

A la demande de l'ensemble des fédérations syndicales, la date de clôture du dépôt des dossiers de saisine est repoussée au 30 septembre 2020 pour prendre en compte la situation de la crise sanitaire actuelle.

Dans un courrier de réponse à SUD, la direction confirme sa volonté d'aller vers une réparation d'ampleur, même si, selon nous, elle interprète au minimum les conséquences du procès de France Télécom pour les salarié-es, ex-salarié-es et familles.



Les suites du procès contre France Télécom

Chacun se souvient sans doute que le procès s'est conclu le 20 décembre par une condamnation de France Télécom (aujourd'hui Orange) et de ses dirigeants de l'époque, pour avoir mis en place une politique nationale de harcèlement managérial afin de mettre dehors 22 000 salarié-es « *par la fenêtre ou par la porte* ». Suite à une démarche unitaire des fédérations, Orange a accepté la verdict en ne faisant pas appel de cette décision, et a annoncé la mise en place d'une procédure d'indemnisation, avant même la clôture du procès.

De leur côté, les anciens dirigeants ont au contraire fait immédiatement appel de cette condamnation et nous sommes aujourd'hui en attente de la date d'un nouveau procès en appel.

Troisième réunion de bilan du dispositif de réparation

La commission de réparation s'est mise en place le 1er octobre, et une nouvelle réunion du comité de suivi (téléphonée vu les circonstances) s'est tenue, avec les trois membres de la commission de réparation, les organisations syndicales et la Direction Générale d'Orange, pour faire le point sur les dossiers en cours.

Près de 500 dossiers sont actuellement pris en compte par la commission, qui note que le rythme ne faiblit pas, malgré un ralentissement prévisible pendant le confinement.

D'après la commission, le taux de rejet des dossiers est limité, et elle se donne les moyens d'avoir un échange en réunion téléphonique avec les déposant-es pour évaluer mieux les préjudices et formaliser ainsi leur décision en toute clarté.

Mais, elle indique aussi qu'elle ne peut pas réellement indemniser les préjudices financiers, souvent très élevés, en cas de maladie, mise à la retraite d'office, blocage de carrière... C'est difficilement acceptable pour les victimes !

Nous souhaitons évidemment une évolution rapide sur ce point, d'autant que nous avons amené plus de 60% des dossiers !

Un site fédéral : <https://proceslombard.fr/>

Le site de Solidaires : la-petite-boite-a-outils.org/category/proces-france-telecom/

SUD

**Fédération des activités postales
et des télécommunications**

25/27 rue des envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr - www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires

Paris, le 19 mai 2019

Ce que nous demandons...

Nous souhaitons un affichage clair des critères de traitement des situations, gage d'une certaine impartialité et de l'efficacité des procédures, et cadre plus rassurant pour les déposant-es. La direction en a décidé autrement, nous le regrettons.

Une interpellation nécessaire

Nous avons interpellé la direction fin mars, suite à des retours de déposant-es.

Tout d'abord, l'évaluation, par le Tribunal, d'un préjudice moral à hauteur de 10.000 euros pour n'importe quel-le salarié-es présent-es entre 2007 et 2008, période où s'appliquait pleinement le plan NexT, n'était pas reprise systématiquement par la commission dans ses propositions d'indemnisation, parfois inférieures.

Ensuite, la commission exigeait souvent des éléments factuels pour argumenter le préjudice personnel, alors que les faits se sont déroulés il y a plus de dix années, que de nombreux documents ont disparu dans les restructurations et déménagements successifs, ou les destructions à la retraite ... et que les audiences ont été suffisamment documentées pour que chacun n'ait pas à se justifier en détail.

Enfin, il nous semblait qu'à trop vouloir contrôler le processus d'indemnisation et de réparation, la Direction d'Orange allait perdre sur l'essentiel : la réparation ne sera peut-être pas au rendez-vous à la fin d'un dispositif trop étriqué.

La réponse de la Direction a permis d'avancer et le déroulement des saisines s'est amélioré.

Tout n'est pas réglé

Nous continuons à demander :

- Que les refus soient limités et clairement motivés ;
- Qu'une procédure de recours soit mise en place, indépendante de la commission ;
- Qu'un accès au réseau RH, des salarié-es et surtout des ex-salarié-es et familles leur permette de réunir les documents nécessaires.
- Que les préjudices financiers importants en particulier pour les familles, puissent être traités directement avec des avocats.
- Que les situations collectives (fermetures de site ou de service par exemple) soient traitées ;
- Qu'à l'issue du dispositif, un bilan financier et humain soit effectué avec les victimes, leurs associations et les organisations syndicales.

Un procès qui compte aussi pour l'avenir !

Le 4 juin, sortie du livre des chroniques du procès



Un bouquin qui reflète la grande pédagogie des audiences, sur les liens entre de grandes souffrances au travail et un management mis en place par l'ultralibéralisme, sur les organisations matricielles pour diluer les responsabilités des dirigeant-es...

Il dépeint l'attitude des dirigeant-es, suintant la suffisance de ceux qui « savent » et possèdent, et, parfois, une maladroite et rare compassion exempte de réelle empathie, Il fait vivre les descentes aux enfers, mais aussi les résistances grâce auxquelles beaucoup ont pu tenir et sans lesquelles le procès n'aurait pas eu lieu.

Ces chroniques quotidiennes des audiences de la salle 2.01

du nouveau Palais de Justice de la Porte de Clichy, ont été écrites, dessinées, et même chantées par des personnalités (scientifique, écrivain-e, chercheur-e, artiste, militant-e...) et mises en ligne sur le site de l'Union Solidaires.

Elles sont éditées dans ce bel ouvrage de 320 pages, illustré par Claire Robert, au prix de 21,90 € en librairie. S'il est déjà disponible sur Internet, ce sont les librairies que nous vous invitons à privilégier le 4 juin !

Et sachez qu'il est possible de le commander tout de suite :
Fédération SUD
27, rue des envierges
75020 PARIS.

Sud

Fédération des activités postales et des télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr - www.sudptt.org

Union syndicale
Solidaires